

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 16

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 5

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2021/108

**OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET
D'INGENIEUR TERRITORIAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES
EMPLOIS.**

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-3 3° et 34 ;

VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU sa délibération n°2018/64 du 27/03/2018 portant renouvellement du poste de chargé de mission afin d'assurer la gestion globale et concertée du bassin versant de l'Ubaye et l'exercice de la compétence GEMAPI et fixant également le niveau de rémunération ;

CONSIDERANT que le contrat de travail du chargé de mission arrive à terme le 11 septembre 2021 ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser ce poste par la création d'un emploi permanent de Chargé de mission Grand Cycle de l'Eau Milieux Aquatiques et Risques Naturels afin d'assurer la gestion globale et concertée de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations du bassin versant de l'Ubaye et l'exercice de la compétence GEMAPI que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;

Sur proposition de M. FORTOUL Jacques, vice-Président,
Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable de la commission APN risques naturels et gestion des risques naturels réunie le 23 juin 2021,
Après délibéré,

- **DECIDE** de créer un emploi de chargé de mission Grand Cycle de l'Eau, Milieux Aquatiques et Risques Naturels à temps complet, **à compter du 12 septembre 2021** pour exercer les missions suivantes :

- Gestion administrative : suivi des commissions et décisions, élaboration et suivi de l'exécution du budget, rédaction du bilan annuel, organisation des moyens et coordination,

- Elaboration et mise en œuvre de contrat de territoire type Contrat Eau Milieux, PAPI, STEPRIM : animation, propositions d'actions, planification et contractualisation financière en articulation avec les différentes politiques Agence de l'Eau, Etat, Europe, Région, Massif Alpin, suivi de la mise en œuvre des actions via un tableau de bord. Relais entre tous les acteurs de son terrain d'intervention (usagers, élus, services de l'Etat...), conseiller les élus, les riverains et l'ensemble des usagers du cours d'eau pour parvenir à une politique concertée de gestion et veiller à une cohérence des projets à l'échelle de la vallée en tenant compte de tous les enjeux croisés,

- Organisation et mise en œuvre de la compétence GEMAPI, gestion des ouvrages hydrauliques intercommunaux, gestion sédimentaire et suivi hydromorphologique, suivi de l'état général des cours d'eau et de l'entretien mis en œuvre,

- Coordination, gestion, suivi des études et des actions : préciser les besoins et les contraintes (techniques, réglementaires, financières) de chaque projet en élaborant un programme d'opération, monter les dossiers de consultations des bureaux d'études, des maîtres d'œuvres et éventuellement des entreprises de travaux, engager les procédures de marchés publics pour les opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCVUSP, rechercher les financements et mettre au point les dossiers administratifs à transmettre aux partenaires financiers, élaborer si besoin les dossiers réglementaires, coordonner et contrôler techniquement les études complémentaires engagées, suivre les demandes de subventions et assurer le suivi des paiements,

- Participer au SAGE Durance - interactions avec la CCVUSP EPCI et gestionnaire de bassin versant, participer au projet de l'EPTB, au Réseau Régional,

- Suivi de la ressource et relation avec les différents usagers de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant de l'Ubaye, unité hydrographique cohérente. Engager toute étude ou toute action jugée nécessaire par la CCVUSP ou ses partenaires en lien avec les axes stratégiques définis dans le SDAGE (gestion qualitative et quantitative de la ressource, problématique de la neige de culture, irrigation, connaissance et gestion du milieu, plan de gestion stratégique des zones humides ...),

- Prévention des risques : amélioration de la connaissance de l'aléa torrentiel, inondation, des enjeux, de la vulnérabilité. Confortement d'ouvrages. Prévention et sensibilisation, surveillance. Suivi des axes de la SLGRI. Lien avec les mairies et les PCS, les PPRN, stratégie de gestion de crise en cas de crue de l'Ubaye et des affluents, participer à la cellule de crise du Maire ou du Sous-Préfet en cas de crue pour superviser et prioriser les actions d'urgence à mener.

- Mise en place et suivi de dispositifs de surveillance hydrologique, réseau de surveillance hydro biologique et qualité des eaux,
- Conseil et avis technique, lien avec les politiques publiques et la prise en compte des enjeux dans l'aménagement du territoire (SCOT, PLU, Charte Forestière, ...),
- Plan de communication (élaboration de plaquettes, pages web, presse ...), participer, organiser et animer l'information.

- **DIT** que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique aux grades d'ingénieur territorial, ingénieur territorial principal. Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 3° de la Loi du 26 janvier 1984 ;
L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'ingénieur territorial principal selon un indice brut de rémunération maximum correspondant au 5^{ème} échelon.
- **DIT** que le tableau des effectifs de l'EPCI est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire, chaque année, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent au chapitre 012 du budget principal de la CCVUSP.
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de la création de cet emploi conformément aux articles 121-I et 41 du titre III de la loi du 26 Janvier 1984.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La présidente,
Mme VAGINAY RICOURT Sophie.